

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandre Brunet

<https://www.cadre21.org/membres/f8199bc23c067bcdada6b844>

Date d'obtention : 2024-02-18 17:07:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode "clé en main" où les intervenants peuvent recueillir les informations utiles pour gérer la situation sans tomber dans une situation malaisante pour la ou les personnes concernée.s. Cette méthode a été bâtie grâce à des experts, des policiers, des intervenants et permet de prendre en charge très rapidement la.les victime.s et de les aider dans cette situation difficile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je n'aurai plus à "m'inventer" un questionnaire et une méthode/quoi faire. La trousse me permet de suivre étape par étape le processus.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De les protéger, de m'assurer de ne pas trop en dire ou de ne pas assez en faire. La trousse me permettra de savoir comment accueillir la.les victime.s sans leur mettre de pression ou qu'elles se sentent mal face à moi.